

MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-sept juin deux-mille vingt-deux à dix-neuf heures, en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le vingt un juin deux-mille-vingt-deux.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, PERCHOC Laurence, RIOU Gilbert, HAMON Dominique, GIRAULT Alain, LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude, STEPHAN Francine, PAPE Yvon, LE FLOCH Marie-Agnès, BODIVIT Mylène, DUPLAT Vincent, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, HÉLAOUËT Marie, LE RAY Christophe

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : JÉZÉQUEL Alain à LE NAY Robert, LE FORT François à DUPLAT Vincent, HILY Françoise à COSQUERIC Marie-Françoise, LE MOINE Audrey à BODIVIT Mylène, FOUQUET Gilles à HÉLAOUËT Marie

Mme STEPHAN Francine a été élue secrétaire de séance.

2022-42 - LITTORAL / TOURISME - Avenant au contrat de prestation avec AireServices

Rapporteur : M. Alain GIRAULT

Le Conseil Municipal a approuvé le 02 septembre 2021 la réalisation d'une aire pour camping-cars de 14 places, dans le cadre de sa politique de structuration d'une offre touristique élargie et d'un accueil d'excellence.

Considérant que le Conseil municipal a approuvé en date du 16 décembre 2021, le contrat relatif à la délégation de gestion de l'aire de camping-cars faite à la société Aire Services, il est nécessaire de faire un avenant au contrat avec la société en incluant la gestion de la taxe de séjour, déterminée par arrêté municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 septembre 2021 approuvant la réalisation d'une aire pour camping-cars,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2021 approuvant le contrat de prestation de services avec la société AireServices d'une durée de 6 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant au contrat de prestation de services avec la société AireServices ;
- **AUTORISE** M. le Maire à le signer ainsi que toute pièce se rapportant à la mise en service de l'aire.

Le Maire,
Daniel GOYAT



The image shows a blue ink signature of Daniel Goyat over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA FORET' at the top and 'FOUESNANT' at the bottom, with a central emblem featuring a tree and a building.

